

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGIRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bordeaux - Pont Bacalan Bastide - marché n°07225 U - Phase études de projet - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié, par marché n°07/225U notifié le 18 octobre 2007, la conception et la réalisation du pont levant Bacalan Bastide, au groupement d'entreprises et de concepteurs VINCI GP, CIMOLAI, EGIS JMI, Hardesty et Hanover, AOA – Thomas Lavigne, Michel VIRLOGEUX, sous la conduite de l'entreprise mandataire GTM. TP Sud Ouest GC.

Le montant du marché notifié est de 98 350 000 € HT, soit 117 626 000 € TTC avec une date de valeur août 2004.

Les études du projet menées ont pris en compte les résultats des investigations complémentaires prévues au marché tels que les reconnaissances géotechniques, les essais de comportement au vent effectués en soufflerie, la modélisation physique hydraulique des parties génie civil immergées.

Par ailleurs, des études d'adaptation de la structure du tablier ont été entreprises pour intégrer, dans l'épaisseur de ce tablier, parties fixe et mobile, les réservations d'une future plateforme de transport en commun sur rails dans l'axe de l'ouvrage. Cette disposition technique venait se substituer à la solution envisagée au marché prévoyant la réalisation ultérieure de cette plateforme rapportée en saillie sur l'ouvrage.

A l'issue de ces études spécifiques, il est apparu que cette disposition technique s'avérait complexe à mettre en œuvre sur le plan technique et économiquement moins intéressante que la solution décrite au marché.

Ces études ont en outre, intégré les ajustements techniques découlant de la prise en compte de surcharges spécifiques induites par du matériel roulant de type tram-train en complément des paramètres de dimensionnement avec un tramway déjà prévus au marché.

En lien avec les recommandations du Comité du patrimoine mondial de l' UNESCO, une évolution architecturale est prise en compte au niveau du dessin des pylônes (section, hauteur et partie haute des pylônes) et avec l'aménagement de placettes au pied des

pylônes. Les études de projet correspondantes sont nécessaires pour avancer sur la conception fine et l'optimisation de ces adaptations architecturales.

Ces études et travaux complémentaires correspondent à des prestations imprévisibles dont il faut tenir compte dans le cadre de la mise au point du projet d'ouvrage technique et architectural, réalisée durant cette phase dénommée « études de projet » dans le marché conception réalisation.

A ce stade de la conception de l'ouvrage, les prestations complémentaires d'études et de travaux évoquées ci avant engendrent un coût supplémentaire au marché, estimé globalement à 4 899 479,04 € HT valeur août 2004, soit 5 859 776,93 € TTC, représentant 4,9% d'augmentation du montant du marché. Le coût des prestations complémentaires a été établi en référence aux sous détails des prix et dispositions techniques figurant au marché.

Le montant du marché n° 07 225 U augmenté de l'avenant n°2 est porté à 103 249 479,04 € HT soit 123 486 376,93 € TTC, valeur août 2004. La dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB O400, programme VD18.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., le projet d'avenant est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés – Immeuble le Guyenne, Terrasse du Front du Médoc (6^{ème} étage).

Aussi, considérant les éléments évoqués, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°2 au marché n°07 225 U et autoriser Monsieur le Président :

-à signer ledit avenant n°2 portant sur les études et travaux décrits plus haut, d'un montant de 5 859 776,93 € TTC, portant ainsi le montant du marché considéré, augmenté de l'avenant n°2 à 123 486 376,93 € TTC (valeur août 2004) ;

-à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

MM. PEREZ, RESPAUD, ROUVEYRE et le groupe des Verts s'abstiennent.

Mme DIEZ vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2009

M. NICOLAS FLORIAN